

Une trentaine de femmes voilées ont déjà été verbalisées

CÉCILIA GABIZON

EN MOYENNE, les policiers ont verbalisé chaque jour une ou deux femmes portant le niqab depuis l'entrée en vigueur de la loi prohibant le port du voile intégral, le 11 avril dernier. Ces « 27 ou 28 verbalisations se sont passées sans problème », a fait savoir hier le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant.

La loi française interdit désormais de se dissimuler le visage - avec un voile, un casque ou une cagoule - dans l'espace public, c'est-à-dire la rue, les jardins publics, les gares ou les commerces. Si les forces de l'ordre n'ont pas le pouvoir de faire ôter leur voile aux personnes récalcitrantes, ces dernières encourent une peine maximale de 150 euros d'amende et/ou un stage de citoyenneté.

Ressortissante américaine

« Beaucoup de craintes avaient été exprimées à ce propos. On disait que c'était inapplicable », a rappelé le ministre. Certains imaginaient des bras de fer sans fin, la femme pouvant refuser de soulever son voile pour être identifiée. « En fait, les personnes concernées obtempèrent et sont en général verbalisées sur le champ », fait-on savoir au ministre. « La dernière en date, c'était mardi à Étampes (dans la banlieue sud de Paris) et l'avant-dernière à l'aéroport parisien de Roissy : une ressortissante américaine », a détaillé Claude Guéant sur RTL.

Il s'agissait d'une Américaine de 40 ans résidant à Dreux (Eure-et-Loir), verbalisée alors qu'elle arrivait de Jeddah (Arabie saoudite). Selon des sources aéroportuaires, elle avait accepté de retirer son voile lors des contrôles

mais l'avait ensuite remis dans l'aéroport et s'est alors vu infliger une amende par la police.

Au total, on compterait près de 2 000 femmes entièrement voilées en France. « Les policiers ne les traquent pas mais font leur travail, s'ils en rencontrent. Apparemment, cela se passe tranquillement, sans les émeutes que l'on craignait », reconnaissent les syndicats de policiers.

Pas de tensions

Le ministère voulait également éviter les dérapages. Ici, une directrice d'école a empêché une mère entièrement voilée d'entrer dans l'enceinte de la maternelle. Là, un gérant de supermarché a intercepté une personne vêtue d'un niqab. Mais aucun cas n'a suscité de réelles tensions, semble-t-il.

Les syndicats de policiers, qui étaient sceptiques au départ, semblent tranquillisés. Même si certains policiers s'interrogent sur le statut des femmes du président des Émirats arabes unis, qui détient plusieurs propriétés à Vétraz-Monthoux, près d'Evian. Elles ont déjà été aperçues entièrement voilées dans les zones marchandes, sans que cela suscite pour l'instant de verbalisation. Dans les quartiers où les femmes portant le voile intégral sont plus nombreuses, comme à la cité Pablo-Picasso à Nanterre, elles circulent et prennent le bus comme avant. À Vénissieux, dans la banlieue de Lyon, on en croise toujours au marché. Mais au ministère, on pense qu'elles se feront chaque jour plus rares.

Les salafistes, ces groupes fondamentalistes qui imposent ce vêtement, semblent se conformer à la loi. ■

2000
femmes seraient
entièrement voilées
en France